# La vie quotidienne des ouvriers

## Le règlement intérieur

Le travail dans l'usine de Saint-Ouen comme dans celle de la société Saint Frères était régi par les dispositions générales du code du travail. Il avait pour but de maintenir constamment l'harmonie la plus parfaite dans le fonctionnement des divers rouages de l'usine et dans les rapports entre tous les membres de l'entreprise.

Dans les années 1930 un règlement intérieur examiné par le comité social tripartite d'études du jute de la vallée de la Nièvre, a été établi. En juin 1948, apparaît un règlement plus détaillé et plus complet. Il a fait l'objet d'une affiche placardée dans les ateliers de l'usine de Saint-Ouen. Il traitait : des conditions d'embauche, de la durée du travail, du paiement des salaires et congés payés, de l'organisation intérieure, des absences et des retards, du gaspillage, des détériorations, malfaçons et vols, de la prévention des accidents de travail, de l'ordre et de la discipline, des fautes et sanctions.

## Le rythme de vie

Pendant une grande partie de leur existence, les ouvriers se sont adaptés au même rythme de vie, conditionné par la sirène de l'usine dite le cornet. Il se manifestait journellement sauf le samedi et le dimanche, aux heures bien connues de la population : 8 heures et 13 h 30 pour les entrées et 12 heures et 17h 30 pour les sorties d'usine. A ces heures, les rues de la commune étaient noires de monde (voir photos page de couverture).

Pour l'entrée, on entendait trois coups prolongés, distancés : ils annonçaient pour le premier : l'ouverture de la porte de l'usine, le second : « le quart » prévenait de la fermeture et le dernier : la fermeture définitive. Un seul coup prolongé du cornet, signalait la sortie. Lors de l'application du régime de travail en trois équipes, la sirène n'intervenait pas lors des 3 périodes horaires : de 5 à 13 heures, 13 à 21 heures et 21 à 5 heures. Ce régime permettait la marche continuelle des machines de production mais entraînait bien des difficultés et inconvénients qui se répercutaient sur la vie des ménages et les activités des sociétés locales.

A l'appel du cornet les ouvriers pénétraient rapidement par la grande porte sous la surveillance du concierge, rigoureux sur le règlement. Ils se dirigeaient vers leurs ateliers respectifs à heures fixes, tout retard se trouvant sanctionné par une amende, retenue sur le salaire.

La journée se déroulait sur le même rituel. La production était assurée pendant 24 heures par 3 équipes, chacune travaillait 8 heures dont un quart d'heure de repos. Les ouvriers de l'équipe de nuit bénéficiaient d'une indemnité dite de casse-croûte.

Le travail était réparti dans plusieurs branches d'activité où l'on rencontrait bien des difficultés.

Au peignage (où la matière première était traitée) : l'atelier était insalubre, le brouillard de poussière provoquait chez certains ouvriers une toux irréversible.

À la filature fibres douces (où la fabrication du fil débutait) : l'atelier était moins poussiéreux que le peignage, la matière ayant déjà été traitée.

À la filature fibres dures (on y fabrique la ficelle agricole, la lieuse) : la matière ayant été pulvérisée d'huile d'ensimage, cela pouvait provoquer des maladies de la peau. Le grand bruit des machines y était incommodant.

*À la ficellerie* (fabrication de diverses ficelles) : l'atelier était plus confortable que les précédents.

*À la cordagerie* : l'exécution des câbles était produite sans poussière mais avec des machines bruyantes.

A la câblerie métallique on y sent une forte odeur de graisse et le bruit intense y occasionne des surdités.

A l'atelier mécanique : bruits et odeurs se manifestent.

Au goudronnage : il y séjourne des produits insalubres, l'odeur du goudron imprègne les vêtements.

## Le temps libre

Les ouvriers avaient peu de temps à consacrer à leurs distractions. Les soirées en semaine et le samedi après midi étaient réservés au jardinage, à l'élevage des lapins et aux travaux extérieurs d'entretien. L'épouse, également ouvrière, ne manquait pas d'occupation pour préparer les repas, faire les courses, le ménage, la lessive pénible aux méthodes anciennes, les soins aux enfants, bien souvent gardés en semaine par la grand-mère ou une voisine.

Le samedi soir était réservé à la réunion avec quelques membres de la famille ou des amis. Au cours de cette soirée des plus conviviale on discutait, on jouait aux cartes, au loto, domino etc. La ménagère assurait l'intendance : la préparation de la pâte à crêpes dont la cuisson faisait l'objet d'un amusement. Il s'agissait de montrer son adresse en retournant la crêpe à l'aide de la poêle. La bistouille, café avec de la goutte (eau de vie) ou parfois la bavaroise (boisson chaude au chocolat et au kirsch) étaient destinés aux adultes. A la sortie un des invités rappelait que le samedi suivant la réunion aurait lieu chez lui.

La journée du dimanche était pour certains, le repos à la maison, pour d'autres la sortie pour assister ou participer à des rencontres sportives. Des débits de boissons attiraient la clientèle avec des jeux de plein air (jeu de boules, jeu de quilles).

La fête locale, le dernier dimanche du mois d'août, le feu de la Saint Jean, les sorties de la musique municipale animaient la localité. La jeunesse préférait le bal. Entre les 2 guerres, le Crin-Crin (café, dancing avec piano mécanique) et le bal Mitoire avaient leur renommée.

Dans les cités où les habitants se côtoyaient amicalement, on n'hésitait pas à venir en aide au voisin en difficultés. Un exemple vécu, cité Saint Henri comprenant 13 maisons : 11 voisins sont venus bêcher le jardin d'un ouvrier handicapé.

# Les opposants à la Maison Saint

## Les grèves

Les syndicats ouvriers et les partis politiques de gauche intervenaient pour provoquer des mouvements de grève dans les usines Saint de la Vallée de la Nièvre. Les ouvriers de Saint-Ouen y participaient.

En général les motifs suivants étaient invoqués :

- la faiblesse des salaires
- l'infraction à la législation : durée du travail, journée de 10 h puis de 8 h souvent bafouée par le patron.
- La multiplication des sanctions, des amendes et des licenciements.

L'environnement nocif à l'intérieur de l'usine.

Suivant les besoins de la cause, la grève avait un caractère politique ou corporatif.

Les mouvements les plus marquants :

En 1904 : demandant le respect de la loi limitant la durée de travail à 10 h par jour.

En 1919: pour l'augmentation des salaires et l'application de la loi du 23 avril 1919 fixant à 8 h la durée du travail journalier

En 1926 : motivée par la hausse des prix, qui se répercute sur les salaires.

En juillet et août 1930 : les ouvriers de Saint-Ouen participent à la grande grève générale, ils demandaient une augmentation de leur salaire qui allait être amputé de la cotisation aux assurances sociales. Malgré des rassemblements à Flixecourt les salariés devaient se contenter de promesses de la part du patron.

En mai et juin 1936: les partis de gauche remportaient les élections législatives et Léon Blum était nommé président du Conseil. Courant mai un mouvement de grève générale se déclare en France avec pour la première fois l'occupation des usines. Les accords de Matignon signés par le patronat octroyaient des augmentations de salaire puis trois lois furent votées; l'une définissant la procédure des conventions collectives, une seconde donnant deux semaines de congés payés aux salariés et une troisième fixant la durée de travail hebdomadaire à 40 h.



Les grévistes de l'atelier mécanique lors de l'occupation de l'usine en 1936

A Saint-Ouen après l'occupation de l'usine et la reprise du travail, le mot d'ordre est bienêtre et liberté. Les socialistes et les communistes fêtent leurs retrouvailles le 16 août. Une fête de rassemblement populaire fut organisée par le Maire socialiste, Léon Bacquet entouré des communistes Henri Lenglet et Dujardin accompagnés du Député Jean Catelas. En septembre 1938 : les ouvriers de la Vallée demandèrent des salaires égaux à ceux inscrits dans le contrat collectif du 2 septembre 1936. Les négociations directes entre le syndicat patronal et la C.G.T. (syndicat ouvrier) n'aboutissent pas. Les salaires sont maintenus avec promesse d'être revus dans 6 mois. Les 1486 ouvriers de l'usine de Saint-Ouen avaient respecté l'arrêt de travail.

En novembre 1949 : à l'appel de la C.G.T et de la C.F.T.C. environ 80 % des ouvriers de l'usine de Saint-Ouen ont fait grève pour protester contre le licenciement de 79 d'entre eux et la réduction des horaires de travail provoquée par la diminution de la production.

En septembre 1951 du 5 au 18: grève importante et de longue durée dans les usines Saint Frères. Le personnel réclamant pour tous une prime de 3.000 Fr en remplacement de la prime de présence. Il demandait également une augmentation des salaires de 15%. Les représentants des trois syndicats C.G.T, C.G.T F.O., C.F.T.C formèrent un comité de grève dont les membres participèrent à plusieurs reprises aux pourparlers avec la direction. Des manifestations réunissaient jusqu'à 3000 ouvriers et ouvrières à Flixecourt, les 2 dernières eurent lieu dans les rues d'Amiens. Ensuite l'intervention de l'inspection du travail et de la Préfecture favorisa la création d'une commission départementale de conciliation qui permit d'aboutir. Il n'y aura pas de sanctions contre les grévistes. La direction des usines admet la possibilité de discuter avec les délégués des comités d'entreprise sur la question de la prime et sur les autres points en litige. Le travail a repris immédiatement.

Au cours de cette période un détachement de la garde mobile était stationné dans l'usine de Saint-Ouen. Considérant cette situation provocatrice le Maire de l'époque, Monsieur Martin Jean, demanda leur éloignement. Il obtint satisfaction après avoir pris la responsabilité en cas de besoin de calmer les perturbateurs et d'éviter des débordements.

En mai 1968 : les directions générales des syndicats ouvriers déclenchèrent un arrêt de travail sur le plan national à caractère plutôt politique qui a été suivi sur le plan local.

Le personnel de l'usine de Saint-Ouen lors des grèves se comportait différemment suivant qu'il s'agissait d'un mouvement local ou d'un mouvement propre aux usines de la Vallée de la Nièvre.

Dans le premier cas la manifestation démarrait de l'atelier mécanique et amenait les représentants syndicaux à provoquer l'arrêt de travail. Bien souvent les grévistes se réunissaient à la porte de l'usine et en cortège se dirigeaient vers la Mairie pour y déposer leur cahier revendicatif

Puis lors de la généralisation de la grève des usines, les ouvriers grévistes de Saint-Ouen se rendaient à pieds à Flixecourt pour se joindre à ceux venant d'Harondel, Flixecourt, L'Etoile et aux délégations des usines de Beauval, Pont-Rémy, Abbeville. Ils formaient un rassemblement d'environ 3000 personnes. La première manifestation de masse se déroulait face à la grille des bureaux de la direction générale puis ensuite sur la place dite du « Maroc » ou étaient acclamées les propositions des représentants syndicaux. L'important cortège se dirigeait vers le château de la Navette de la famille Saint, route de L'Etoile, face à la grille d'entrée où flottaient les bannières syndicales. De brèves allocutions étaient suivies de chants, l'Internationale en particulier, et de cris hostiles.

Les non-grévistes de la commune avaient de grosses difficultés pour se rendre au travail. Aux heures d'entrée dans l'usine, ils devaient passer devant une haie de grévistes et subir injures et huées.

Les ouvriers avaient rarement de quoi subvenir longtemps à leurs besoins sans travailler. Si le conflit se prolongeait la commune attribuait une aide alimentaire en pain, viande et lait pour les enfants.

# Les syndicats

Les différentes sections syndicales ouvrières, ayant existé à l'usine, étaient affiliées à des organismes nationaux de tendance politique :

- La C.G.T : Confédération Générale du Travail créée en 1895 de tendance socialiste fut toujours la plus importante à l'usine.
- La C.G.T.U.: Confédération Générale du Travail Unitaire de tendance communiste apparaît en 1922 lors de la scission de la C.G.T.
- La C.F.T.C.: Confédération Française des Travailleurs Chrétiens de tendance catholique
- F.O.: Force Ouvrière, issue d'une scission de la C.G.T en 1948 dont Léon Jouhaux fut à l'origine.

L'Abbé Casimir Fournier curé de Saint-Ouen, adversaire de Léon Bacquet, récemment arrivé provoque la création en décembre 1922, du Syndicat Indépendant des Ouvriers du Textile (S.I.O.T.) affilié à la C.F.T.C. Ce geste du curé ne fut pas apprécié par la Maison Saint qui lui refusa la rente qu'elle allouait à son prédécesseur. Le S.I.O.T. qui a compté 77 adhérents, a vécu jusqu'en septembre 1924.

# Les délégués syndicaux

Léon Bacquet (1883-1943): ouvrier du textile, militant syndicaliste et politique.



Le comité intersyndical de Saint-Ouen, le 9 octobre 1921 Au centre : Léon Bacquet et ses deux fils André et René

Au lendemain de la guerre 1914-18, il faisait partie des dirigeants syndicaux les plus actifs de la Somme : il cumulait alors les fonctions de secrétaire du syndicat textile de Saint-Ouen et de secrétaire général du comité intersyndical de la vallée de la Nièvre (C.G.T.) en tant que permanent appointé. Il adhéra au parti communiste dés sa création. Lors du congrès de l'Union départementale tenue à Amiens en avril 1921, les communistes sont parvenus à tous les postes de responsabilité et Bacquet fut élu trésorier. En novembre 1921, il arrive à la fonction de trésorier de la puissante bourse du travail d'Amiens. Dés la scission syndicale, il entraîna le syndicat du textile de Saint-Ouen dans la filiation à la C.G.T.U. et ce fut en tant que secrétaire de ce syndicat qu'il assista au deuxième congrès de la C.G.T.U. à Bourges en

novembre 1923. Trésorier de l'union départementale unitaire pendant ses premières années d'existence, il conserva ses fonctions à l'échelon local.

Les patrons Saint Frères le considéraient comme un meneur des mouvements de grève. « C'est lui qui tire toutes les ficelles » : disaient-ils.

Il occupa le poste d'adjoint au maire de Saint-Ouen de 1919 à 1925 et ensuite fut maire jusqu'en 1940. Il est décédé en septembre 1943 à la suite d'une longue maladie.

Adversaire acharné de la Maison Saint Frères, il écrit en 1923 dans le Travailleur Textile l'article ci-joint intitulé « histoire d'une fortune »



*Hatron Emile* (1911-1986) : Originaire du Pas de Calais, domicilié à Saint-Ouen, ouvrier cordier à l'usine et militant syndicaliste à la C.G.T.

Il est élu, à plusieurs reprises, responsable du syndicat ouvrier C.G.T. de l'usine. Ses interventions justifiées et appréciées auprès de la direction lui apportent considération. Il devient secrétaire général du syndicat des ouvriers du textile de la vallée de la Nièvre, et ensuite de celui de la Somme. Interlocuteur valable, il maîtrise bien les dossiers et forge sa réputation de compétent.

A la création des comités d'entreprise, il représente les ouvriers : au comité d'usine, au comité inter usine de la vallée de la Nièvre, puis au comité central siégeant à Paris dès 1945 et au comité technique national du textile. Au sein de ces comités, il occupe des postes importants.

A partir du premier juillet 1947, le comité central décide la création, pour gérer et contrôler les œuvres sociales, d'une commission spéciale. Elle aura pour directeur M. Hatron et secrétaire M. Minard

Jardinier émérite, il participe de 1943 à 1946 au concours des jardins potagers de l'association des jardins ouvriers Saint Frères (A.J.O.S.F.). Il obtient le premier prix : un terrain cultivable dans la localité. Cette attribution, bien que méritée, a été mal perçue par le personnel de l'usine qui l'a considérée comme une faveur du patron.

Ayant participé à des mouvements de résistance pendant la guerre 39-45, à la libération en septembre 1944, il est nommé président du comité de libération de la commune de Saint-Ouen, puis élu Maire en novembre 1944.

Il quitte volontairement l'usine pour se consacrer au commerce d'épicerie et légumes tenu par son épouse dans la commune.

Réunion des délégués de la section syndicale C.G.T. des ouvriers de l'usine de Saint-Ouen vers 1938.



De gauche à droite:
Assis: X, Leroy Klébert,
Legrand Jeanne, M.Caron,
Chatelain Léopold, Ponchel
Emile, Poussart Reine
Debout: Hatron Emile (le
secrétaire), Duvauchel
Marcel, Manot Michel, X,
Tétard Maruis, M.Leroy,
Cossin Léon, Bernard André,
X, Ducrocq Henri, X, X, X,
M.Metgy

# Autres syndicalistes influents

Bourgeois Albert: contremaître de l'atelier retordage, secrétaire du syndicat des agents de maîtrise, ne ménageait ni son temps, ni ses efforts pour venir en aide à son prochain. Il était estimé de ses chefs et du personnel. Décédé en 1946 à l'âge de 52 ans, il a été inhumé au cimetière de Saint-Ouen en présence de M. Henri Pelcé, directeur général et de nombreuses personnalités des usines Saint Frères. Des délégués de différents groupements syndicaux et du comité d'usine étaient présents ainsi que des délégations de sociétés locales.

Coquet François: il était secrétaire du syndicat force ouvrière (F. O) des employés textiles de Saint-Ouen pendant de nombreuses années et membre du bureau de l'Union inter locale. Il était également un membre dirigeant très actif au sein de la société sportive « l'olympique de Saint-Ouen ». Il est décédé en 1981 à l'âge de 83 ans.

Sont intervenus à plusieurs reprises à l'usine de Saint-Ouen :

Lenglet Henri: secrétaire général de l'union départementale et des syndicats confédérés C.G.T.

Godart Eugène : secrétaire général des syndicats inter locaux C.G.T. de la vallée de la Nièvre

#### Somme Saint-Quen

#### Histoire d'une fortune

Il y a environ 70 ans, un homme bien connu, M. Saint (père de tous les Saints et Saintes ni touches qui se sont succédés et règnent aujourd'hui sur une région toute entière) vendait de la toile.

Une hotte sur le dos, petit commerçant, il parcourait les campagnes. Il n'y a pas de petit métier qui ne nourrisse son homme; un commerce comme celui-ci, conduit par ce saint homme, devait lui permettre de faire des économies.

Il installa un jour un premier atelier, où quelques ouvriers allaient fabriquer les toiles qu'il vendait. Les ouvrières travaillaient beaucoup, ne gagnaient guère, et les toiles se vendaient bien, aussi l'affaire grandit à souhait, grandit, grandit jusqu'à la guerre de 1870.

A la fin de la guerre, les vieux s'en souviennent, l'Etat, pour régénérer l'industrie, fit des avances considérables aux industriels capables d'agrandir leur exploitation (sans jeu de mots). Cela permit à l'usine Saint des agrandissements considérables. Alors, ce fut la course aux millions. Les salaires étaient ce que nul ne pourrait se figurer; on vit des cardeurs travailler douze heures pour 35 sous, des enfants gagnaient 5 et 10 sous par jour. Enfin, vers 1913, les ouvriers de métier avaient 5 francs, les manœuvres ouvriers d'atelier 3 franc75, des hommes de cour 2franc 50, des enfants 20 sous.

En ces temps bénis, 13 usines donnaient 14 millions de bénéfices, les châteaux se multipliaient, chaque membre de la famille vieux Saint ou petits Saint voulaient le sien

La dernière guerre de 1914-1918, qui précède la dernière de demain a encore amélioré ( et comment ! ) la situation de nos Saint patrons, et aujourd'hui la firme des Saint Frères est une des plus puissantes du textile de France..

10.000 ouvriers travaillent dans les usines, davantage peut-être. A côté de chaque usine, il y a des cités, des milliers de maisons appartiennent au patron qui tient à ce que les ouvriers soient toujours SES ouvriers, même quand ils sont dans leurs lits. Des villas logent les directeurs et divers chefs, des palais abritent les marchandises de soi-disant coopératives qui ne peuvent plus s'appeler « économats. »

A Flixecourt, à côté du château gris, du château blanc, etc..., l'orgueilleux château de

la Navette étale ses splendeurs. Combien vautil de millions?

Mais cela ne suffit pas à la famille; tout prés de là, à Ville le Marclet, un admirable château vient d'être bâti un peu plus loin à Belloy; on a acheté le château des ducs de Laroche Foucault. Plus loin...la forêt d'Eu, partout dans la région on ne vend pas une maison, pas un carré de terre qui ne soit acheté par le maître.

Les anciens tisseurs, autrefois chez eux sur leurs métiers, sont aujourd'hui à l'usine les ouvriers du patron, sa chose, logés dans la maison du patron où ils ont un jardin à lui, vont à sa coopérative. Les cultivateurs voient leurs récoltes ravagées par les myriades de lapins sortis des immenses forêts du seigneur; leur patrimoine maigrit à vue d'œil et on entrevoit qu'un jour toute la région leur appartiendra. Voilà le travail de rapine d'une famille, la fortune acquise en une génération. Qui donc maintenant oserait relever la tête devant ceux qui possèdent tout, même certaines consciences.

Découvrez-vous saluer bien bas la nouvelle féodalité, saluer l'or.

Seul dans la région, dans le département de la Somme, le comité intersyndical de la région de saint-ouen, fort de son bon droit, de ses nombreux adhérents, de ses syndicats unitaires du Textile, des Métaux, du Bâtiment, de l'Alimentation.

Seul conscient, hardi, franc, loyal, énergique, le Syndicat ne s'est pas courbé.

Et travailleurs aujourd'hui vous avez à choisir :

A genoux, sous le fouet comme des esclaves: la pitance rationnée comme des bêtes, courbés, se faufilant, ou alors debout, révoltés, conscients, éclairés, désireux d'égalité, même pour l'émancipation, groupés dans vos syndicats pour vous, pour vos enfants, pour vos huit heures, pour vos salaires, ouvriers au syndicat pour l'avenir

#### L. Bacquet

Article de Léon Bacquet de Saint-Ouen, figure emblématique du militantisme syndical dans »Le Travailleur textile de février 1923 « , il adresse une critique virulente à l'encontre du système Saint frères

# Les comités d'entreprises

#### Création et attributions

Une ordonnance de février 1945 instituera les comités d'entreprise dans chaque usine. Ils seront composés du chef d'entreprise président de droit et d'une délégation du personnel, dont les membres seront élus par les salariés des différentes catégories : ouvriers, employés, maîtrises et cadres. A l'usine de Saint-Ouen seront élus membres titulaires :

Ouvriers

André Maillard, Aléxis Maillet

Employés

François Coquet

Maîtrise

**Ernest Coquet** 

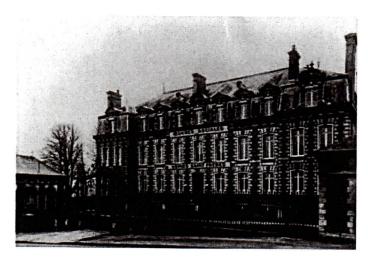
Cadres

Guillaume Sévin

Pour la première fois les ouvriers seront intéressés à la marche de leur entreprise.

La société Saint Frères ayant des établissements distincts, les comités d'usine seront chapeautés par un comité central d'entreprise siégeant à Paris. Il interviendra dans l'ordre social en assurant et en contrôlant les œuvres sociales et en participant à leur gestion. Dans l'ordre économique, il interviendra à titre consultatif.

## Les œuvres sociales



Maison des œuvres sociales Saint Frères Rue Courbet à Flixecourt

A partir de 1947, le comité central chargera une commission spéciale de gérer les œuvres sociales. Elle aura la gestion directe de la maternité, des crèches, des colonies et garderies de vacances, du budget des sports et loisirs, des cantines d'usines, des caisses d'entraide et des bibliothèques. La mutuelle familiale, les centres d'apprentissage et d'enseignement ménager, les œuvres de logements (entretien, amélioration, construction) et l'association des jardins ouvriers seront soumis à son contrôle.

Dès l'installation de l'usine de Saint-Ouen en 1864, les ouvriers embauchés ont bénéficié d'une caisse de secours créée par MM. Saint en 1860 dans l'intérêt de leur personnel.

Cette caisse procurait aux ouvriers malades des soins médicaux et les médicaments. Elle leur payait une indemnité journalière pendant la durée de la maladie. Elle était alimentée par une retenue de 0, 35fr par quinzaine sur le salaire des hommes, 0,25fr sur celui des femmes et des enfants et par une contribution de la Maison pour insuffisance. Elle a rendu pendant 28 ans de très grands services.

Le premier janvier 1888, cette œuvre humanitaire a été complétée et développée en y ajoutant **une caisse contre les accidents et une caisse de retraite** dont les services étaient concentrés à Flixecourt. Les cotisations furent portées par quinzaine de 0,35 à 0,50fr et de 0,25 à 0,30fr.

Bien avant l'application de la loi sur les accidents de travail, malheureusement assez fréquents à l'époque, la Société avait créé une caisse des accidents qui attribuait aux blessés atteints d'incapacité de travail un capital variable suivant la gravité de la blessure.

Quant à la caisse de retraite, elle accordait des rentes variant de 10 à 350fr suivant la durée des services. L'âge de la retraite était de 65 ans pour les hommes et de 60 ans pour les femmes avec un minimum de 25 ans de services.

Depuis cette époque déjà lointaine, le réseau des œuvres sociales et familiales de la Société s'est sérieusement développé. En 1951 le personnel pouvait bénéficier des avantages que nous développerons dans les paragraphes suivants.

## Œuvres de l'enfance et de la jeunesse :

#### La maternité



Construite à Flixecourt, au centre des huit usines que la Société possédait dans la Somme, la maternité ouvre en janvier 1940. Toutefois, elle fut presque aussitôt occupée par les Allemands qui la transformèrent en hôpital. Elle ne fut pratiquement mise en service qu'au début de 1945 après d'importants travaux de remise en état, et fermée en juillet 1975.

Elle pouvait recevoir en même temps une trentaine de pensionnaires soit en dortoirs à quatre lits, soit en chambre individuelle. Pour les assister dans leur accouchement, les mamans avaient le libre choix de leur médecin ou de leurs sage-femme et pour les soins, elles avaient à leur disposition les sages-femmes et les infirmières attachées à l'établissement. La maternité était en principe réservée aux familles du personnel Saint Frères pour qui le séjour et les soins médicaux étaient gratuits. Dans la limite des places disponibles, elle recevait également des personnes étrangères à la Société, dont la plupart bénéficiaient d'une gratuité complète ou semi complète grâce aux conventions avec la Sécurité Sociale et la caisse Prévoyance de la SNCF.

La moyenne des naissances était d'une trentaine par mois et en 1964, le chiffre record de 393 naissances fut atteint.

#### Les crèches

Les crèches étaient fréquentées par les enfants âgés de 6 semaines à 4 ans dont la mère travaillait à l'usine.

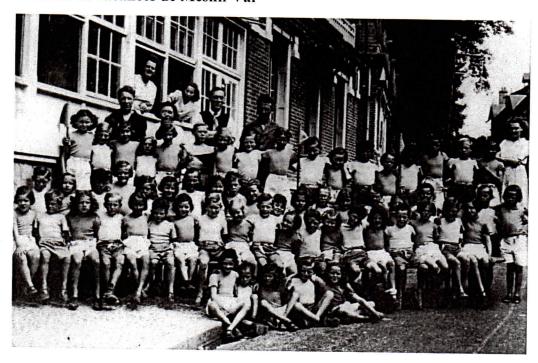
Mais il n'en existait pas à Saint-Ouen comme dans les autres usines du secteur ; pour éviter le déplacement à Flixecourt, les familles domiciliées dans la commune préféraient faire soigner leurs enfants sur place par la grand-mère ou par une voisine.

#### Les vacances

Depuis 1936, la Société Saint Frères possédait à Mesnil-Val, petite plage tranquille dés environs du Tréport en Seine Maritime, une colonie de vacances qui accueillait chaque été prés de 200 enfants venant du personnel des usines. Pour ces séjours, la Société faisait un effort financier qui, joint aux subventions des Caisses d'allocations familiales, permettait de ne laisser qu'une faible participation à la charge des familles. Bien des garçons et des filles originaires de Saint-Ouen étaient heureux de s'y trouver pendant une période sous la surveillance de moniteurs et monitrices.

Grâce à des accords avec d'autres œuvres ou organismes, des enfants allaient passer 2 mois en Auvergne.

## Colonie de vacances de Mesnil-Val



Rang du haut de gauche à droite : Fernand Lemaire, directeur de la colonie de 1947 à 1961 Mme Lemaire Lucette, monitrice M. Lognon, économe Serge Herelle, moniteur

Les enfants rang du haut de droite à gauche :

Le 2<sup>ème</sup> : Cau Jean Le 8<sup>ème</sup> : Cau Francis

#### Les loisirs

Pour les enfants qui ne pouvaient aller en colonie et dont les parents travaillaient à l'usine, il était organisé des garderies où, pendant la journée, ils participaient suivant les directives des surveillants à des jeux et à des promenades.

Un arbre de Noël organisé dans chaque usine, permettait aux enfants de bénéficier d'une distribution de jouets et de friandises.

Dans les usines de la Société, des bibliothèques complétaient les loisirs. A Saint-ouen, elle se trouvait prés du logement du concierge à l'entrée de l'usine.

## Les adolescents et le camping

Lorsqu'ils n'étaient plus en âge d'aller en colonies, les jeunes travailleurs pouvaient encore bénéficier de vacances au grand air grâce aux organisations de camping largement dotées par la Société.

## L'éducation physique, sports

Chaque usine possédait son terrain de sport destiné à la pratique du football, du ballon au poing et autres activités.

A Saint-Ouen une parcelle de terrain propriété Saint Frères, située derrière la cité Saint Pierre, fut aménagée.



La 1<sup>ère</sup> équipe en 1923-1924 à la création de l'O.S.O.

De gauche à droite :

En bas: M.Joly, Vin Robert, Allaire

Georges, Hérelle Pierre, M.Wimart

Au centre : M.Coquet, X, Hérelle Auguste

En haut : Philippe Robert, X, X.

Une association : L'Olympique Saint-Ouennais (O.S.O.) fondée en septembre 1923 sous l'impulsion de M. Georges Allaire, sous directeur de l'usine fut créée. On y pratiqua tout d'abord, le football et ensuite le ballon au poing, le basket-ball et le tennis. Pendant prés de 50 ans, Saint Frères aida cette société sportive dans tous les domaines : entretien des terrains, achat de matériel et d'équipements, transports, recrutement, etc..

Des cadres de l'usine furent les principaux animateurs : MM. Georges Allaire, Auguste Hérelle, Guillaume Sévin ; François Coquet. Une mention spéciale reviendra à ce dernier qui pendant des dizaines d'années se consacra à la bonne marche de l'association, qui remporta bien des succès :

- En 1938, elle gagna la coupe de Picardie de football à Amiens, en battant le SC Abbeville sur le score de 4 à 1
  - L'équipe de ballon au poing obtint à Albert en 1939 le drapeau d'excellence A

Les directeurs successifs de l'usine ne ménagèrent pas leurs interventions pour favoriser différents sports :

M. Charlet, directeur général des usines, fit en 1950 un déplacement professionnel en Irlande du Nord à Belfast auprès de la société Mackie, fabricant de métiers destinés aux usines Saint Frères. Il provoqua une rencontre de football avec l'équipe de cette société. Il créa l'Entente Saint Frères comprenant les meilleurs éléments des formations de Saint-Ouen, Harondel, Flixecourt.

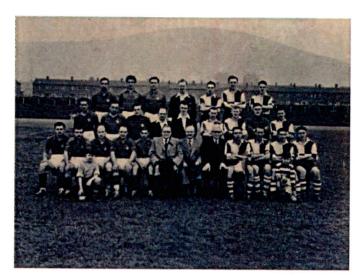
M. Marcel Lejeune, un des rares survivants ayant participé en qualité de joueur à ce déplacement, nous a raconté :

« Sur 5 jours 2 furent consacrés au voyage aller/retour Saint-Ouen-Paris en autocar, puis Paris-Londres et Londres-Belfast en avion. Pour la majorité d'entre nous, prendre l'avion n'était pas rassurant. Nous avons été très bien accueillis. Nous étions hébergés à l'hôtel. Les organisateurs nous ont fait visiter la ville et assister à des réceptions festives.

Le match amical a été correct et intense, chacun voulant l'emporter. Le score de 3 à 1 nous a déçu car nous voulions montrer notre supériorité.

Au retour, malgré notre défaite, nous étions radieux. Il nous en est resté un bon souvenir. Lors de notre départ de Belfast nous avions eu la promesse d'un match retour en France, mais il n'a pas eu lieu.

Les ouvriers des usines de la Vallée ont critiqué ce déplacement à l'étranger, ils ont considéré que les frais engagés auraient pu servir à d'autres interventions à leur profit. »



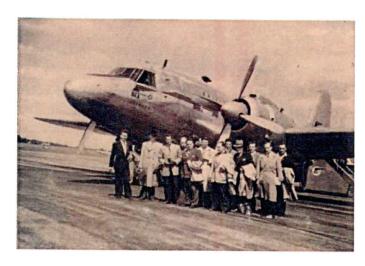
Les deux équipes sur le terrain de football de Belfast. L'Entente Saint Frères à gauche

De gauche à droite

Assis M.Dumont, M.Lamotte, Brailly Ildebert, Bardoux Marceau, X, Charlet Auguste

Au centre: M.Galvez, Lejeune Marcel, M.Godart

En haut: M.Cauvin, M.Christy, M.Bayard



Au départ de Belfast De gauche à droite M.Bayard, Tiquet André, M.Galvez, M.Brailly, X, M.Broda, M.Bardoux, M.Christy, Coquet François, X, X, Lejeune Marcel

Les dirigeants accompagnateurs : Charlet Auguste, Tiquet André, Coquet François

Dans les années 1950 M. Thieffry directeur fit aménager dans l'usine, des locaux pour la pratique du tennis, du basket, du judo et du tir à la carabine.

La disparition de la société Saint Frères provoqua le démantèlement de l'usine et la suppression des avantages aux sociétés locales. Elles devront compter sur leurs propres moyens. La commune sera sollicitée et acceptera l'achat du terrain de sport : le stade Saint Pierre.

# Formation professionnelle et ménagère

## Les cours professionnels

Les premières sections d'apprentissage pour les métiers d'entretien avaient été ouvertes en 1930.

En première année, le recrutement des élèves se faisait sur concours. Après un an de préapprentissage, les jeunes gens étaient orientés suivant leurs aptitudes et les besoins des usines vers les sections d'ajusteurs tourneurs, fraiseurs, soudeurs, menuisiers. Au bout de trois ans, la fin

d'apprentissage était sanctionnée par le certificat d'aptitude professionnel, à la suite d'un examen officiel.



Cours d'apprentissage pour jeunes ouvriers ajusteurs en 1934

Des cours de sténo dactylo existaient également, les élèves recrutés au concours subissaient au bout de trois années, un examen correspondant à la qualification de sténo dactylo deuxième échelon.

Enfin des facilités étaient données aux employés de bureau pour suivre des cours de comptabilité industrielle et accéder au C.A.P. de leur spécialité.

## Les cours d'enseignements ménager et familial

En octobre 1935 il était installé, à la Maison des Œuvres Sociales à Flixecourt, une école ménagère ouverte aux jeunes filles travaillant à la Société Saint Frères ou appartenant à des familles de son personnel. Jusqu'en 1939, chaque session groupait une centaine d'élèves en provenance des différentes usines.



Cour ménager de cuisine de 1938 pour les jeunes ouvrières.

De gauche à droite :

Assise: X, Mlle Corroyer devenue Mme André Legrand, Mme le Professeur, Godalier Lucie, Bouchez Roselyne, Loyer Germaine devenue Mme Dewailly Roland, X, Roger Micheline devenue Mme Roland Poussart, X

Debout: X, Dupuis Emelia devenue Mme Roland Langlet, X, Quillet Mauricette devenue Mme Guffroy

Interrompu par la guerre, l'enseignement reprit en septembre 1942. Les locaux de l'école étant, à l'époque, occupés par les Allemands, la formation ménagère avait été décentralisée et les cours avaient fonctionné dans chaque usine à raison d'un jour par semaine. Cette formule restait maintenue.

Le but poursuivi était de donner avant tout une formation pratique aux jeunes filles de façon à en faire des ménagères économes, de bonnes mères de famille.

L'enseignement s'étendait sur trois années.

En plus des travaux pratiques qu'elles exécutaient, les élèves recevaient des notions d'économie domestique, d'hygiène alimentaire et familiale.

Les cours de puéricultrice portant sur l'hygiène prénatale et les règles d'alimentation du nourrisson, étaient faits par les médecins d'usine et les assistantes sociales.





Les jeunes filles portaient un vif intérêt à ces cours car elles se rendaient compte des avantages qu'elles étaient appelées à en tirer, sans attendre d'en faire l'expérience dans leur future vie de ménagère ; elles appréciaient les économies que leur faisait réaliser, dés l'école, la confection d'un corsage, d'une robe, voire même la préparation complète d'un trousseau sous les directives de la monitrice.

Les cours ont cessé en 1966.

## Les œuvres d'entraide et de solidarité

#### Mutuelle familiale

Les premières institutions de prévoyance dans les usines Saint Frères remontaient à 1868, elles furent modifiées au fur et à mesure du vote des lois ouvrières pour être mises en harmonie avec la législation sociale.

L'une des formes prise par ces institutions était celle de la mutualité.

Une société de secours mutuels créée en 1929 entre tous les membres du personnel avait été réorganisée par la suite sous le nom de mutuelle familiale des usines Saint Frères ; après 1942 elle était autorisée à étendre le bénéfice de ces prestations aux membres de la famille des sociétaires.

Outre les prestations servies en cas de maladie, maternité, décès, elle possédait une section d'entraide sociale dont le but était plus particulièrement la lutte contre les fléaux sociaux.

C'est surtout en matière de tuberculose que son action était efficace.

#### Caisse d'entraide

Dans le but de secourir les détresses passagères, il existait dans chaque usine une caisse d'entraide alimentée par la cotisation du personnel et une contribution de la Société.

Les secours étaient attribués par une commission sociale après enquête de l'assistante sociale.

#### Allocations aux vieux travailleurs

En 1931, la direction générale des usines avait décidé d'accorder des secours alimentaires aux vieux ouvriers privés de ressources suffisantes pour vivre et ne pouvoir compter sur l'aide de leurs enfants.

Tenant compte des difficultés d'existence de plus en plus grandes et de la modicité de la retraite accordée par l'Etat, la société avait décidé de maintenir « l'allocation temporaire ».

Lorsqu'ils cessaient de travailler, les salariés Saint Frères réunissant au minimum 15 années de service et ayant atteint 60 ans touchaient une allocation mensuelle proportionnelle à leur temps de présence.

D'autres initiatives avaient été également prises par la société en faveur de ses vieux travailleurs :

- l'attribution d'une prime au moment des congés payés
- l'attribution d'une autre prime à l'époque des étrennes
- l'organisation de repas pendant les mois d'hiver

# <u>Le travail récompensé</u>

La médaille d'honneur du travail instituée par décret du 16 juillet 1886 était délivrée par le Ministère du Commerce et de l'Industrie. Le mode et les conditions d'attribution ont été modifiés à plusieurs reprises. Ensuite le Ministère du travail a décerné cette distinction honorifique aux salariés liés par un contrat de travail et réunissant les conditions de durée de présence exigées dans le même établissement : la médaille d'argent pour 25 années de service, vermeille pour 35 ans, or pour 45 ans et grand or pour 55 ans.



Délivrée par le Ministère du travail et de l'Industrie en 1947 pour 30 années de présence Delivrée par le Ministère des Affaires Sociales pour 35 années de présence

Délivrée par le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale en 1957 pour 40 années de présence

Avec palme à M.Marcel Langlet.
Délivrée par le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale en 1962 pour 45 ans de présence

Le Secrétaire de Mairie de l'époque a assisté en novembre 1957 à une remise de récompenses au personnel de la promotion de l'année de l'usine Saint Frères de Saint-Ouen. Il vous en donne le compte rendu :

« La médaille d'honneur du travail a été remise à 289 personnes. Ce fut l'occasion d'une aimable manifestation qui se déroula dans une salle de l'usine aménagée pour la circonstance. Cette

réunion était présidée par M. Thieffry directeur de l'établissement. Il était entouré de M.Danilo, chef du service social Saint Frères, M.Tiquet secrétaire du comité de gestion des œuvres sociales, M.Gaffez adjoint au Maire de Saint-Ouen, secrétaire du comité d'entreprise de l'usine, M.Vasseur, président de l'association des médaillés du travail, les membres des comités de gestion et d'entreprises, M.Séguin secrétaire de Mairie.

M. Thieffry fit remarquer l'importance de cette manifestation due, d'une part, à ce qu'elle comprend les attributions de l'année entière et, d'autre part, à la nouvelle réglementation qui modifie les conditions d'attribution.

Il excusa M. Charlet directeur général, empêché, et souligna le geste généreux de M. Roger Saint qui va permettre la remise d'un cadeau à chacun et d'une enveloppe contenant une somme appréciable.

Puis au nom de M. Roger Saint de la direction générale de la Société Saint Frères et en son nom personnel, il présenta ses félicitations aux récipiendaires.

M. Tiquet secrétaire du comité de gestion des oeuvres sociales félicita ceux qui vont recevoir une distinction, accompagnée d'une récompense justement méritée.

M. Thieffry procéda alors à la remise des décorations, des diplômes et des enveloppes à 114 médaillés d'argent (25 ans), 129 de vermeil (35 ans), 45 d'or (45 ans) et 1 grand d'or (55 ans) soit un total de 289 médailles qui récompensent 259 ouvriers, 7 employés, 19 agents de maîtrise et 4 cadres.

M. Tiquet remit à chacun un colis de linge fort utile.

La parfaite organisation de cette manifestation permit une distribution rapide malgré son importance. Un vin d'honneur termina dans une bonne ambiance cette réunion.



À droite : M.Tieffry, directeur de l'usine Remise de la médaille du travail à M.Langlet Marcel



## Les services particuliers de Sécurité sociale

## Allocations familiales

Dés décembre 1922, c'est-à-dire dix ans avant le vote de la loi rendant obligatoire le régime des allocations familiales, la Société Saint Frères créa une caisse familiale pour assurer au personnel de ses usines le paiement d'allocations pour charge de famille.

Agréée comme service particulier par arrêté ministériel du 11 août 1934, la caisse familiale Saint Frères fonctionna régulièrement jusqu'en octobre 1946, époque où elle fut absorbée par la caisse unique départementale.

Cet agrément permettait au service Saint Frères de travailler dans l'intérêt des familles allocataires et notamment de leur payer régulièrement les prestations dés le 5 du mois.

#### Assurances sociales

Les mêmes avantages étaient procurés au personnel, la mutuelle Saint Frères ayant été agréée comme « correspondant local de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale.

Les dossiers des assurés pouvaient ainsi être rapidement suivis à la Caisse et réglés dans les délais les plus réduits, sans démarches fastidieuses pour les intéressés.

## Les services médicaux et sociaux

#### Médecine du travail

Dés janvier 1937, la Société avait aménagé dans chacune de ses usines une infirmerie dotée du matériel et des produits nécessaires pour les premiers soins qu'une infirmière attitrée donnait aux blessés et malades tandis qu'une ambulance assurait, à titre gratuit la liaison entre les usines et les cliniques, hôpitaux, maternités d'Amiens ou d'Abbeville.



En 1951, le service médical des Ets Saint Frères comprenait deux docteurs à temps complet, partageant chacun leur activité, entre 2 usines et sept docteurs à temps partiel.

En plus de la prévention des accidents, de la surveillance de l'hygiène des ateliers, les docteurs assuraient les différents examens du personnel prévus par la loi dans le cadre de la médecine du travail .Ils étaient assistés d'infirmières qui les secondaient et assuraient la permanence du service médical.

#### Examens radiologiques

Un centre de radiologie fixe était installé à Flixecourt pour les usines de la Vallée.

Une fois par semaine, un médecin phtisiologue venait procéder aux examens radioscopiques du personnel, en cas de besoin, il faisait également des radiographies dont les clichés étaient développés dans le laboratoire annexé au centre.

#### Le Service Social

A chaque usine était attachée une assistante sociale dont l'activité s'exerçait à la fois sur les lieux de travail (rôle de conseillère) et dans les familles (assistante familiale).

Elle travaillait en liaison constante avec le service médical qui faisait fréquemment appel à leurs enquêtes pour découvrir l'origine ou la cause de cas pathologiques découverts à la visite .Elles étaient également de précieuses collaboratrices pour les œuvres sociales : colonies de vacances, maternité, crèches, enseignement ménager.

Source : archives Saint Frères, notes de la direction générale de 1951

# La Coopérative La Prévoyance

## <u>La Société</u>

Au début du XXème siècle, il n'existait dans la localité, que des petits commerces. Vers 1908, une coopérative ouvrière socialiste «le foyer du peuple », soutenue par la puissante Union d'Amiens, s'installa face à l'entrée de l'usine, porte Saint Jean, elle deviendra par la suite une succursale de L'Union. Une seconde, sera implantée par la suite, située face à l'église.

En 1910 la société Saint Frères envisagea d'installer à Saint-Ouen une coopérative de consommation conforme à celle en service au Moulins Bleus, à l'Etoile. Un groupe d'employés et ouvriers (1) de l'usine entreprit la création d'une société qui aura pour but l'achat et la vente aux meilleures conditions de prix et de qualité, des produits de premières nécessités. Par acte passé le 3 juillet 1910 devant Maître Paillart, notaire à Flixecourt, a été créée une société coopérative anonyme de consommation à capital et personnel variables dénommée : La Prévoyance de Saint-Ouen. Son siège fut fixé à Saint-Ouen. La société fut administrée par un conseil de 12 membres élus en assemblée générale. Le personnel des usines Saint pour adhérer à la société devait souscrire une ou plusieurs actions de 25 francs chacune. Elles produiront un intérêt annuel de 4 %. Les ventes auront lieu au comptant et il sera créé deux caisses, l'une d'avances et une autre de secours pour permettre aux sociétaires malades de continuer leurs achats au comptant. La société versera ses capitaux libres et les fonds résultants de ses opérations à Flixecourt, dans la caisse de la société Saint Frères.

En 1930, les statuts furent modifiés et l'administration unifiée avec siège social à Flixecourt. Les magasins de vente de l'Etoile Moulins Bleus, Flixecourt, Saint-Ouen, Berteaucourt Harondel, Beauval, Pont-Rémy, Condé Folie, Abbeville deviennent des succursales. C'est par acte du 4 juillet 1930 passé en l'étude de Maître Néél, notaire à Flixecourt, que fut constituée la Société Anonyme Coopérative de Consommation à capital et personnel variable à succursales multiples: La Prévoyance. Elle fut gérée par un conseil d'administration de 12 membres: six représentants des employeurs, directeurs d'usines, chefs de service; six représentants du personnel, ouvriers, employés. A la tête un président directeur général fut nommé, en dernier lieu M. Marcel Veys. Pour être actionnaire il fallait posséder au minimum une action. Il lui était délivré un certificat nominatif portant mention de la succursale de rattachement, du nombre d'actions et leurs numéros, puis signée par le président et un administrateur.

}	Société Anonyme Chopérative de Consomriation à Capital et Personnel variables A SUCCERRANTER MULTIPLES
•	Constituée par Acte dépase en l'Écude de M' Fernand NEEL. Notaire à Flivecours (Samme), conformément aux dispositions de la loi du 24 juillet 1867, le Quare juillet Mil neuf cont trante.
	Durke de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf années. Slège social : FLIXECOURT (Somme)
1	CERTIFICAT Nº 52090
1	M Sevilin Menri
)	M Séguin Hanni  Rue Il Hanni nº 2! à Somme (Somme)
ı	Actuellement rattaché à la Succe de
Ţ	est inscrit sur les Registres de la Société
1	Le Président, le Un Administrateur, Matiett
]	EXTRAIT DES STATUES. — Art. ii Les actions sont de 20 france chamme. ART. 9 Le montant des actions est pavable en express in souscrivant. Art. 11 Les actions, essenticliament nordinglises, ne provent être transférées que par inscription sur les registres de la Société et avec Fautorisation du Conseil d'Administration.  6/59 - Amiens, Imp. du Courrier.

La liquidation des biens de la société « La Prévoyance » a été clôturée pour insuffisance d'actif en mai 1982 par Maître Vincent Foucart, administrateur judiciaire. Les actionnaires n'ont pas été dédommagés. Les succursales ont été fermées, y compris celle de Saint-Ouen.

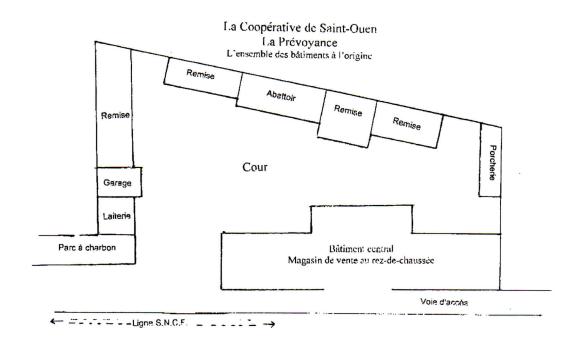
(1) les Membres fondateurs : Davril Fleury, Darroux Lucuen, Dronc Marc, Flandre Adolphe, François Alphonse, Froidure Oscar, Godart Eugène, Hertault Joseph, Landriau Victor, Lunière Félix, Marchal Jules, Ossart Louis, Pruvot Vincent, Toullier Nicolas.

## Les bâtiments



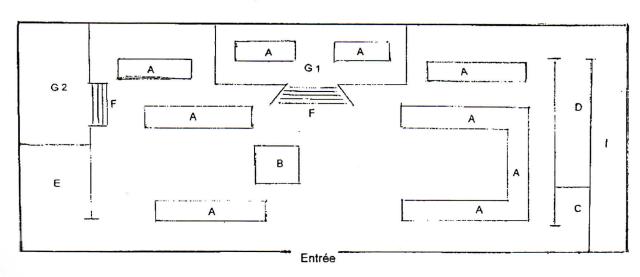
Entre 1910 et 1912 la société Saint Frères, a fait construire des bâtiments d'un modèle unique, établi par l'architecte amiénois Bienaimé. Ils étaient situés prés des usines de Flixecourt, Beauval, Saint-Ouen, Harondel à Berteaucourt les Dames, Pont-Rémy et Abbeville. Ils étaient aménagés pour être loués aux coopératives locales « La Prévoyance ». A Saint-Ouen elle se situait prés de l'entrée de l'usine, rue de la République. L'ensemble comprenait une construction centrale à étage, servant de magasin de vente, complété à l'arrière par une cour et des dépendances à usage d'abattoir avec étables, laiterie, garage, bûcher, parc à charbon et diverses remises.

Le magasin de vente comprenait une grande salle avec des comptoirs répartis suivant les produits exposés. On y trouvait tout ce dont on avait besoin : pain, viande, épicerie, mercerie, bonneterie, vêtements, chaussures, articles ménagers et charbon.



## La Coopérative de Saint-Ouen La Prévoyance

Intérieur du magasin de vente au rez- de- chaussée Plan dressé par M. Roland Langlet ancien client



- A Comptoirs de vente
- B Caisse centrale
- C Bureau de Direction
- D Réserve
- B Boucherie, charcuterie
- F Escalier
- G.1. Vêtements, lingerie, mercerie, chaussures
- G 2 Articles ménagers
- 1 Boulangerie, fours et pétrin

## L'activité commerciale

Chaque Prévoyance était rattachée à une usine, mais jouissait de son autonomie. Elle fonctionnait comme une maison de commerce indépendante.

A Saint-Ouen, environ 18 personnes assuraient la marche de l'établissement : un gérant, une caissière, des vendeuses, un boulanger, un charcutier, des hommes affectés à la livraison du charbon et du personnel d'entretien.

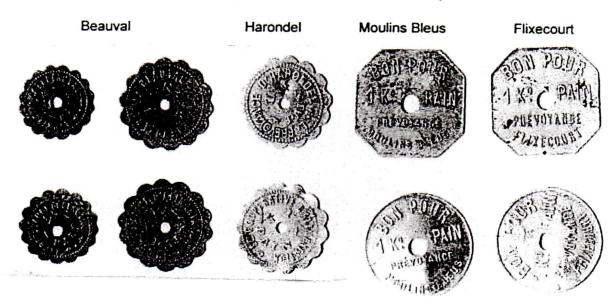
Il était délivré à tous les sociétaires un livret de coopérateur destiné à recevoir le montant des achats et à être utilisé dans tous les rapports avec le magasin. Le client actionnaire bénéficiait d'une ristourne dite le « boni » calculée sur le montant des achats de l'année et utilisable seulement pour de nouvelles opérations commerciales dans l'établissement.

Le client ne se servait pas comme dans les grandes surfaces d'aujourd'hui. Il se présentait au comptoir de son choix où il entamait une amicale conversation avec la vendeuse prête à le servir. Elle notait sur une fiche les produits délivrés. Cette fiche avec le livret servait au règlement à la caisse centrale. A l'origine la paiement comptant était exigé, mais par la suite, il fut admis à la quinzaine (1), procédé convenant beaucoup mieux à l'ouvrier.

Avant la guerre 39-45 bien des articles n'étaient pas conditionnés comme maintenant. Il fallait présenter sa bouteille pour obtenir des liquides : huile, vinaigre, eau de vie etc, .. son bidon pour le pétrole. La farine, le sucre, le son étaient pesés à la livraison. Le pain était délivré à l'aide de jetons achetés à la caisse. Ces procédés de vente finirent par disparaître

(1) la quinzaine était la paie de 2 semaines à l'usine

# Les jetons pour la délivrance du pain dans les différentes succursales de la Prévoyance



#### La Prévoyance de Saint-Ouen recto verso



Les marques PSEX neutralisent le jeton

## La réhabilitation

Jean-Paul Grumetz, président de l'association MERITES (mémoire et recherche à propos des industries textiles dans le département de la Somme) s'est fortement impliqué dans la réhabilitation des bâtiments de la coopérative « La Prévoyance » de Saint-Ouen (propriété de la société Trioplanex qui acceptait de les céder pour le franc symbolique).

Dés 1998 il a rencontré le président du syndicat mixte du Val d'Authie, Nièvre et Somme pour une étude de faisabilité en vue d'y créer un lieu de diffusion culturelle. Après bien des interventions au prés de personnalités, visites des lieux, manifestations et pétitions, il s'est constitué fin 2000 au sein du syndicat mixte un comité de pilotage pour l'étude de la faisabilité du projet. Les résultats de cette étude ont été communiqués aux élus, au cours de la réunion de mai 2003, par M. Lognon, président de la communauté de communes du Val de Nièvre et environs. Il a déclaré que le bâtiment de la Prévoyance de Saint-Ouen répondait le mieux à toutes les exigences mais ce projet présenterait une charge financière lourde à supporter pour une commune ou une communauté de communes. Les élus reconnaissent qu'ils n'ont pas les moyens et ne peuvent se lancer dans une politique culturelle aussi ambitieuse.

Les bâtiments de l'ancienne coopérative de Saint-Ouen resteront comme encore aujourd'hui à l'état d'abandon.

L'association d'histoire locale « Saint-Ouen son passé »

Association loi de 1901 déclarée à la préfecture de la Somme le 19 février 1988.

Enregistrée au journal officiel du 9 mars 1988.

Siège social : Mairie de Saint-Ouen

Secrétariat 20 Rue Philippe Louis, 80610 Saint-Ouen

La reproduction partielle des textes est autorisée sous réserve d'en indiquer l'origine.